

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DAC 1220 Subvention (11.000 euros) à la SCOP ACP La Manufacture Chanson (11e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation d'attribuer une subvention de fonctionnement à la SCOP ACP La Manufacture Chanson ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 10 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 11.000 euros est attribuée, au titre de 2014, à la SCOP ACP La Manufacture Chanson, qui a son siège social 124, rue de la République 75011 Paris, anime une école de chanson à la même adresse et consacre une partie de ses activités à la pratique amateur. 2014_05959/181331.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2014, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.